



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) JoB 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2023-02

Lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 508-23

Règlement 508-23 modifiant le règlement 495-21 pour l'utilisation et gestion eau potable

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le règlement 508-23 modifiant le règlement 495-21 pour l'utilisation et gestion de l'eau potable a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 10 janvier 2023.

Le but de ce règlement est de modifier le libellé des articles 6.4 et 7.5 du règlement 495-21 par les textes dans la version complète du règlement et les titres suivants :

6.4 : Fermeture de l'entrée d'eau

7.5 : Défectuosité d'un tuyau d'approvisionnement.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi et est publié sur le site Internet de la Ville.

Donné à Scotstown, Québec, ce 13^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale